

Département : VENDEE

Arrondissement : FONTENAY LE COMTE

Communauté de Communes VENDEE SEVRE AUTISE

N°2024B_03_015

DECISION DU BUREAU

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux mars à 14h30, les membres du Bureau de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise se sont réunis à la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise, sous la présidence de Monsieur BOSSARD Michel.

PRÉSENTS :

- M. BOSSARD Michel, Président, Maire de la commune de Rives-d'Autise
- M. GUILLON Stéphane, Vice-président, Maire de la commune de Bouillé-Courdault
- M. DAVID Daniel, Vice-président, Maire de la commune de Benet
- M. HENRIET Christian, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- M. CARTRON David, Vice-président, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. LA MACHE Denis, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Sigismond

EXCUSÉS :

- M. BORDET Bernard, Vice-président, Maire de la commune du Mazeau
- Mme RINEAU Annie, Vice-présidente, Maire de la commune de Maillezais
- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez
- M. RENAULT Claudy, Vice-président, Maire de la commune de Xanton-Chassenon

EXCUSÉ AYANT DONNE POUVOIR :

- M. CHOLLET Joël, Vice-président, Délégué de la commune de Benet (donne pouvoir à M. Daniel DAVID)

SECRÉTAIRE DE SEANCE :

- M. HENRIET Christian, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux

OBJET : REMPLACEMENT DES CLÔTURES DES BASSINS D'ORAGE SUR LES ZONES D'ACTIVITES : SIGNATURE D'UN DEVIS AVEC L'EIRL FAUCHEREAU HERVE

Monsieur le Président expose que les clôtures autour des bassins d'orage sur les zones d'activités des Champs Francs à Benet, de la Chicane à Rives-d'Autise, et Cassinelle à Vix sont délabrées. Celles-ci ne permettent pas d'assurer la sécurité des personnes. Il est donc nécessaire de procéder à leur remplacement.

Vu le Code de Commande publique et son article R 2122-8 ;

Considérant que les clôtures mises en place lors de la création des zones d'activités ne permettent plus d'assurer la sécurité des personnes ;

Considérant la proposition de EIRL FAUCHEREAU HERVE pour la fourniture des matériaux et l'installation des clôtures autour des bassins d'orage pour un montant de 18 075 € HT ;

Monsieur le Président demande au Bureau :

- Son accord sur le devis présenté par EIRL FAUCHEREAU HERVE pour le remplacement les clôtures autour des bassins d'orage sur les zones d'activités.
- Son autorisation pour signer ledit devis d'un montant total de 18 075 € HT.

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté, à l'unanimité :

- Donne son accord sur le devis présenté par EIRL FAUCHEREAU HERVE pour le remplacement les clôtures autour des bassins d'orage sur les zones d'activités.
- Autorise Monsieur le Président à signer ledit devis d'un montant total de 18 075 € HT.



Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le 28/03/2024

ID : 085-248500563-20240322-2024B_03_015-DE

S²LO

Fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.
Fait à RIVES-D'AUTISE, le 22 mars 2024

Le Président,

Le secrétaire de séance,

Michel BOSSARD

Christian HENRIET

